



I / Présentation de l'ASSL .....	2
II/ Le Run – Archery .....	2
III/ Règlement du Run-Archery de France .....	3
1- Administratif .....	3
2- Catégories .....	3
3- La course .....	3
4- Le tir .....	4
5- Les classements .....	4
6- Les finales .....	5
7- Le relais .....	5
8- Prêt et restitution du matériel .....	5
9- Logistique et sécurité .....	6
10- Restauration .....	6
11- Droits à l'image .....	6
IV/ Autorisation Parentale .....	7



## I- Présentation de l'ASSL

Le club de l'ASSL a été créé en 2011 et compte aujourd'hui environ 70 licenciés compétiteurs et loisirs. L'ASSL a reçu le label argent de la FFTA et le label citoyen du sport pour ses actions sport santé et sport handicap.

Les valeurs véhiculées par le club depuis sa création sont basées sur la pédagogie, l'entraînement et culture sportive.

En effet, le club forme de jeunes archers, compte plusieurs équipes de compétition et a remis au goût du jour une activité en phase avec la politique sportive menée par le club : le Run-Archery.



## II- Le Run-Archery

Pour ce nouveau club, il fallait trouver une manifestation à l'image de son état d'esprit : une épreuve sportive, dynamique et originale. En remettant sur la scène nationale cette activité, l'ASSL espère ainsi répondre aux attentes du ministère des sports en matière de sport santé et d'accès à la pratique sportive pour le plus grand nombre.

L'ASSL propose tous les ans son « Run-Archery de France » au mois de septembre ; envoie des équipes en compétitions internationales et s'investit dans la coordination du Run-Archery au niveau européen. L'ASSL est aussi à l'initiative de « Run-Archery France » qui a pour but de coordonner le Run-Archery au niveau national.

C'est ainsi qu'à l'aide de son sponsor MALTEM, l'ASSL construit petit à petit un visage nouveau à notre discipline et espère attirer de nouveaux publics au tir à l'arc.

Véritable biathlon du tir à l'arc, alternant la course à pieds et la précision du tir à l'arc, le Run-Archery apporte une façon ludique aux personnes souhaitant se mettre au sport et permet aussi aux plus motivés d'entrer dans une logique de performance en compétition.



### III- **Règlement du RUN ARCHERY de France 2016**

#### 1/ Administratif

- Important : l'archer doit avoir minimum 9 flèches pour pouvoir participer
- Les participants désirant participer à la course devront être nées en 2003 ou avant. Les sportifs nées en 2004 et après ne pourront pas participer. le jour de la course (autorisation des deux parents obligatoire pour les mineurs, ci-jointe)
- Le participant non licencié à la FFTA doit présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pieds et du tir à l'arc en compétition au plus tard le jour de la course.
- Règlement de la participation, en ligne lors de l'inscription sur le site avant le 12 septembre 2017 : 15 euros
- Règlement à partir du 13 septembre 2017 : 20 euros, sur place par chèque, ou espèces
- Respect du règlement (pénalités) : Tout manquement au règlement entrainera une disqualification sans remboursement des frais d'inscription
- Si l'épreuve est annulée pour cas de force majeur ou pour un motif indépendant de la volonté des organisateurs, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourra être effectué.
- Le greffe et l'échauffement officiel débutent à 9h. Fin des inscriptions sur place à 10h15
- Les podiums sont prévus vers 15h45

#### 2/ Les catégories :

Les participants seront inscrits individuellement selon les catégories suivantes :

- Juniors: nées entre 1997 et 2003 compris
- Seniors : nées entre 1996 et 1967 compris
- Masters : nées en 1966 et avant

Ils peuvent également former des équipes (voir rubrique ci dessous)

#### 3/ La course qualificative :

- Le parcours sera composé de route et de chemins carrossables.
- Le départ de la course sera donné à 11 heures.
- Départ par groupe de niveau (5 personnes) toutes les minutes.
- Le/la concurrent(e) court avec son arc.
- Les arcs classiques et arcs droits sont autorisés mais pas les arcs à poulies.
- Les arcs classiques peuvent être équipés d'un viseur, berger, repose flèches et clicker (pas de stabilisation de plus de 15cm).
- Le/la concurrent(e) réalisera un parcours de 3000m.
- Le participant effectuera trois passages sur trois stands de tir disposés sur le parcours.
- Tous les participants partent par groupe ; Ils se doivent de respecter les règles de sécurité et de bienséance afin de ne percuter personne avec leur arc.
- La ligne d'arrivée se situe à l'issue du 3<sup>ème</sup> passage au stand de tir.



- Chaque flèche tirée hors zone impose un tour de pénalité. Il peut y en avoir trois au maximum pour chaque passage au stand. Le tour de pénalité fait environ 90m.
- Les boucles de pénalité se réalisent à la fin de chaque passage au stand de tir.

#### 4/ Le tir :

- Une initiation ainsi qu'une reconnaissance du parcours seront proposées à tous les participants la veille de la compétition, soit le 16 septembre à 17h.
  - Une initiation pour tous les participants ainsi qu'un échauffement seront proposés le jour de la course à partir de 9h00.
  - Chaque arc distribué sera conservé par l'archer afin de garder ses propres réglages
  - Les flèches sont standardisées et resteront à hauteur du pas de tir dans un plot creux.
  - Les archers ayant leur propre matériel pourront récupérer leurs flèches à l'entrée de chaque pas de tir. L'archer doit disposer de 9 flèches (une par pas de tir). Les organisateurs disposeront les flèches dans les plots avant les différents pas de tir.
  - Les concurrents doivent **marcher** dans la zone du pas de tir qui sera délimitée au sol.
  - Le premier tir se fait debout, le deuxième se fait avec au moins un genou au sol, le troisième tir se fait debout (qualifications et finales).
  - Un fois sorti de la zone des flèches, le participant se dirige vers la cible indiquée par le juge arbitre.
  - La cible est à 12m lors de la course qualificative et 18m lors des finales. Chaque participant tire 3 flèches sur 3 cibles à bascule de 16cm. A la fin du tir, en fonction du de cibles touchées, l'archer devra effectuer ou non un ou plusieurs tours de pénalité.
  - Quelque soit la course, (qualification ou finale) le premier tir s'effectue debout, le deuxième s'effectue avec au moins un genou au sol, le troisième s'effectue debout.
- ☞ Si l'archer touche les 3 cibles, il peut repartir sans pénalité. Si l'archer manque 1 cible, il fera 1 tour de pénalité. Si l'archer manque 2 cibles, il fera 2 tours de pénalité. Si l'archer manque 3 cibles, il fera 3 tours de pénalité.
- Le/la concurrente quitte la zone de tir et se dirige vers la sortie. Il/elle y rencontrera un juge qui contrôlera le nombre de tours de pénalités à effectuer.

#### 5/ Les classements :

##### *a) un classement individuel par catégorie.*

Les 15 meilleures performances pour chaque catégorie participent à la finale A.

Les finale B et C seront mises en place pour les places 16 à 30 et de 31 à 45.

La finale A pour chaque catégorie ne pourra avoir lieu qu'à partir de 6 personnes.

Si moins de 6 personnes sont présentes l'organisateur se laisse la possibilité de Modifier le règlement des finales.

A l'issue de la phase finale, les 3 premiers à franchir la ligne d'arrivée définiront le podium final.



#### *b) un classement par équipe*

- Les 3 premières équipes seront récompensées.
- Chaque équipe peut représenter une association, une ville, une société ou un groupe d'amis.

#### 6/ Les Finales :

Lors des finales les participants effectueront trois boucles d'environ 500 mètres à l'intérieur de l'enceinte du stade T.Roquette, sur un parcours délimité.

- A l'issue de la 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> boucle, ils effectueront un passage au stand de tir, soit un total de trois passages au stand de tir.
- Chaque catégorie part séparément. Départ toutes les 3 secondes des finalistes dans l'ordre d'arrivée de la manche de qualifications. (le 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> partent ensemble, le 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> partent 3 secondes après ect ).
- Tous les concurrents se doivent de respecter les règles de sécurité et de bienséance afin de ne percuter personne avec leur arc.
- L'arrivée se situe à l'issue de la 3<sup>ème</sup> boucle.
- Chaque cible manquée impose un tour de pénalité. Il peut y en avoir trois au maximum pour chaque passage au stand. Le tour de pénalité fait 50m.
- Les boucles de pénalité se réalisent à la fin de chaque passage au stand de tir.

#### 7/ Le relai :

- Un relai sprint par équipe de 3 sera mise en place.
- Inscription sur place.
- Les équipes peuvent être mixtes. Les concurrents de catégories d'âge différentes peuvent former une équipe. Si l'équipe comporte une ou plusieurs femmes, un bonus de temps leur sera attribué à raison de 20secondes par femme.
- Cette épreuve se fera sur 3x500m (500m par relayeur avec un passage au stand de tir sur cible de 16cm à 18m). Convivialité assurée.
- Relayeur 1 : tir à genou, Relayeur 2 : tir debout, Relayeur 3 : tir à genou.

#### 8/ Prêt et restitution du matériel :

- Le matériel est prêté aux participants. Cela permet aux novices et aux personnes non équipées de participer au RUN ARCHERY.
- L'arc devient nominatif après les inscriptions.
- En cas de dégradation de l'arc, un remboursement forfaitaire de **60 euros** sera demandé.
- Le matériel est restitué sitôt après le passage de la ligne d'arrivée.
- Pour les concurrents apportant leur matériel, les arcs seront contrôlés lors de l'inscription au greffe.

## 9/ Logistique et sécurité :

- Vestiaires, douches au stade Thierry Roquette.
- Sécurité assurée par les bénévoles commissaires de courses présents aux différents carrefours et au niveau du pas de tir.

## 10/ Restauration :

- Une buvette sera ouverte sur place pendant toute la durée de l'épreuve afin de vous restaurer avant les finales.

## 11/ Droits à l'image :

- Chaque concurrent autorise l'ASSL, organisatrice de la manifestation, à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies prises dans le cadre de la présente manifestation sportive.

Les photographies et vidéos pourront être exploitées et utilisées directement par l'ASSL ou être cédées à des tiers, sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : presse, livre, carte postale, exposition, publicité, projection publique, concours ou autre.

L'ASSL s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies et vidéos susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni d'utiliser les photographies de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Elle s'efforcera, dans la mesure du possible, de tenir à disposition un justificatif de chaque parution des photographies sur simple demande. Elle encouragera ses partenaires à faire de même et mettra en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de cet objectif.

Chaque concurrent se reconnaît être entièrement investi de ses droits et ne pourra prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.





## **Autorisation parentale**

### **ASSL Run Archery de France 2017**

NOM :

Prénom :

Date de naissance :     /     /

Adresse :

Code Postal :                      Ville :

Numéro de téléphone portable :

e-mail :

Je, soussigné (Nom et Prénom du Père) .....

Je, soussigné (Nom et Prénom de la Mère) .....

Agissant en qualité de représentant légal de (Nom et Prénom du mineur) .....

autorise mon fils, ma fille à participer aux activités de l'ASSL Run-Archery de France, le 17 septembre 2017.

En cas d'accident survenu pendant les horaires de la manifestation et dans les lieux prévus à cet effet, j'accepte toute hospitalisation dans l'établissement de soins compétent le plus adapté et j'accepte qu'il soit pratiqué sur mon fils, ma fille, tout acte médical ou chirurgical d'urgence que nécessiterait son état.

La responsabilité de l'association "Arc Sport Seine et Loing" ne peut être engagée pour tout préjudice matériel ou corporel causé ou subi par quelque personne que ce soit.

Par ailleurs, j'assure que mon fils - ma fille a passé une visite médicale de non contre-indication à la pratique du Tir à l'Arc et de la Course en compétition. (Document à présenter le jour du départ de la course).

Les parents doivent être présents durant la manifestation ou doivent fournir une procuration pour attester de la présence d'un autre accompagnant majeur.

Fait le :

A :

Les Représentants légaux

Signature :